

Pandémie de la COVID-19 - Une pause des Fêtes jusqu'au 10 janvier 2021 inclusivement

15 décembre 2020, 18 h 20

Publié par : [Cabinet du ministre de la Santé et des Services sociaux](https://www.quebec.ca/nouvelles/rechercher?tx_solr[filter][]=cabinets_et_pm:262) (https://www.quebec.ca/nouvelles/rechercher?tx_solr[filter][]=cabinets_et_pm:262)

En collaboration avec : [Cabinet du premier ministre](https://www.quebec.ca/nouvelles/rechercher?tx_solr[filter][]=cabinets_et_pm:302) (https://www.quebec.ca/nouvelles/rechercher?tx_solr[filter][]=cabinets_et_pm:302)

[Santé](https://www.quebec.ca/nouvelles/rechercher?tx_solr[filter][]=themes:178) (https://www.quebec.ca/nouvelles/rechercher?tx_solr[filter][]=themes:178)

[COVID-19](https://www.quebec.ca/nouvelles/rechercher?tx_solr[filter][]=themes:4158) (https://www.quebec.ca/nouvelles/rechercher?tx_solr[filter][]=themes:4158)

Partager

 (https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/pandemie-de-la-covid-19-une-pause-des-fetes-jusquau-10-janvier-2021-inclusivement/#)  (https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/pandemie-de-la-covid-19-une-pause-des-fetes-jusquau-10-janvier-2021-inclusivement/#)  (https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/pandemie-de-la-covid-19-une-pause-des-fetes-jusquau-10-janvier-2021-inclusivement/#)

QUÉBEC, le 15 déc. 2020 /CNW Telbec/ - Considérant l'augmentation du nombre de cas et des hospitalisations liées à la COVID-19, le premier ministre du Québec, M. François Legault, a annoncé une mise sur pause durant la période de Fêtes, soit du 17 décembre au 10 janvier inclusivement, afin de freiner la hausse préoccupante des nouveaux cas, qui est observée depuis plusieurs jours.

« Le virus est toujours très présent au Québec. Certains de nos hôpitaux sont à la limite de leur capacité. Après de nombreuses discussions avec les responsables de la santé publique, avec le ministre de la Santé, M. Christian Dubé, et avec l'ensemble des ministres, je vous annonce qu'on va faire une pause des fêtes jusqu'au 10 janvier inclusivement », a déclaré le premier ministre, François Legault.

Rassemblements

En raison de l'évolution de la situation, il avait déjà été annoncé que les rassemblements privés, dans les régions et territoires qui se retrouvent en zone rouge, seraient interdits pour l'ensemble de la période des fêtes.

Dans les régions situées en zone orange, les mesures s'appliquant en zone rouge devront être respectées du 17 décembre 2020 au 10 janvier 2021 inclusivement. À la demande de la santé publique, les rassemblements privés y seront donc interdits durant cette période. Dans les régions en zone jaune, les mesures s'appliquant en zone orange devront être respectées temporairement du 17 décembre 2020 au 10 janvier 2021 inclusivement. Les rassemblements privés devront se limiter à six personnes.

Afin de contrer l'isolement, un assouplissement a été annoncé concernant les personnes seules : celles-ci seront autorisées à se joindre à une bulle familiale. Cette bulle doit être la même pendant la période des fêtes, et la personne seule peut être accompagnée de ses enfants.

Activités en plein air

Pour que les jeunes puissent bouger, les activités sportives et récréatives extérieures, dans des lieux publics, en groupe, seront permises, mais elles devront se limiter à un maximum de huit personnes. La distanciation physique de deux mètres entre les personnes ainsi que les consignes sanitaires devront être respectées.

Commerces

Les commerces considérés comme non prioritaires, incluant les services de soins personnels (ex. : coiffure, manucure, massage et spa), seront fermés du 25 décembre 2020 au 10 janvier 2021 inclusivement. Seuls les commerces prioritaires, notamment les épiceries, les pharmacies, les quincailleries et les animaleries, pourront demeurer ouverts. La liste complète des commerces prioritaires est accessible sur <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/liste-commerces-prioritaires> (<https://c212.net/c/link/?t=0&l=fr&o=3014502-1&h=2504601086&u=https%3A%2F%2Fwww.quebec.ca%2Fsante%2Fproblemes-de-sante%2Fa-z%2Fcoronavirus-2019%2Fliste-commerces-prioritaires&a=https%3A%2F%2Fwww.quebec.ca%2Fsante%2Fproblemes-de-sante%2Fa-z%2Fcoronavirus-2019%2Fliste-commerces-prioritaires>).

Il est à noter que les magasins à grande surface ne pourront vendre que des biens essentiels, soit ceux qui sont généralement vendus dans les commerces prioritaires figurant dans la liste ci-haut mentionnée. Rappelons qu'une [restriction du nombre de personnes admises dans les commerces](https://c212.net/c/link/?t=0&l=fr&o=3014502-1&h=3931624558&u=https%3A%2F%2Fwww.quebec.ca%2Fsante%2Fproblemes-de-sante%2Fa-z%2Fcoronavirus-2019%2Frestriction-nombre-personnes-admises-commerces%2F&a=restriction+du+nombre+de+personnes+admises+dans+les+commerces) (<https://c212.net/c/link/?t=0&l=fr&o=3014502-1&h=3931624558&u=https%3A%2F%2Fwww.quebec.ca%2Fsante%2Fproblemes-de-sante%2Fa-z%2Fcoronavirus-2019%2Frestriction-nombre-personnes-admises-commerces%2F&a=restriction+du+nombre+de+personnes+admises+dans+les+commerces>) est déjà en vigueur afin d'éviter les contacts entre les clients.

Le « Boxing Day », qui doit voir lieu le 26 décembre, est donc annulé.

Télétravail pour tous

Jusqu'à maintenant fortement recommandé, le télétravail sera obligatoire du 17 décembre 2020 au 10 janvier 2021 inclusivement pour les personnes qui travaillent dans les bureaux, à l'exception de celles dont la présence est jugée nécessaire par l'employeur pour la poursuite des activités.

Cette obligation vaut pour toutes les organisations, privées et publiques.

Secteurs de la construction et des manufactures

Puisqu'ils font partie de chaînes d'approvisionnement, les secteurs de la construction et du manufacturier ne verront pas leurs entreprises fermées. Par contre, les dirigeants qui peuvent le faire devront réduire les activités du 25 décembre au 10 janvier inclusivement. Par ailleurs, la CNESST va augmenter ses inspections, dans ces secteurs, pour assurer le respect des règles.

Milieu éducatif et scolaire

La fermeture des établissements d'enseignement primaire, prévue à partir du jeudi 17 décembre, se poursuivra jusqu'au 10 janvier 2021 inclusivement. Durant cette période, des services éducatifs permettant la poursuite des apprentissages à distance seront offerts aux élèves du préscolaire et du primaire selon le calendrier de leur école.

Les élèves du secondaire, quant à eux, demeureront à la maison durant cette même période, et des services éducatifs à distance leur seront offerts, comme il était déjà prévu.

Les services de garde éducatifs à l'enfance demeureront ouverts. Les services de garde d'urgence en milieu scolaire n'accueilleront que les enfants dont les parents occupent un emploi faisant partie de la liste des services prioritaires. Cette liste est accessible sur <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/services-de-garde-durgence/> (<https://c212.net/c/link/?t=0&l=fr&o=3014502-1&h=2504601086&u=https%3A%2F%2Fwww.quebec.ca%2Fsante%2Fproblemes-de-sante%2Fa-z%2Fcoronavirus-2019%2Frestriction-nombre-personnes-admises-commerces%2F&a=restriction+du+nombre+de+personnes+admises+dans+les+commerces>).

[1&h=916095163&u=https%3A%2F%2Fwww.quebec.ca%2Ffamille-et-soutien-aux-personnes%2Fservices-de-garde-durgence%2F&a=https%3A%2F%2Fwww.quebec.ca%2Ffamille-et-soutien-aux-personnes%2Fservices-de-garde-durgence%2F\).](https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/services-de-garde-durgence&a=https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/services-de-garde-durgence)

Il est à noter que cette liste est plus restreinte que celle des commerces prioritaires ci-haut mentionnée. Les employeurs qui prévoient maintenir un commerce ouvert jusqu'au 10 janvier sont invités à prendre en considération que leurs employés avec des enfants qui fréquentent une école primaire n'auront pas accès au service de garde scolaire d'urgence durant cette période.

Déplacements - zone jaune

Jusqu'à maintenant autorisés, les déplacements interrégionaux pour les régions en zone jaune sont désormais non recommandés, comme c'est le cas pour les régions aux zones orange et rouge. Rappelons que si une personne fait tout de même le choix de se déplacer dans une autre région, elle doit respecter les règles applicables au territoire où elle réside, si les restrictions y sont plus importantes.

Citations :

« Avec ces mesures, on se donne toutes les chances de garder le contrôle dans nos hôpitaux. Il faut profiter du ralentissement qui a lieu, lors du temps des Fêtes, pour casser la deuxième vague. Le but, c'est de commencer 2021 du bon pied, pour qu'on arrive tous ensemble à la ligne d'arrivée. On a commencé, hier, à vacciner des Québécois contre la COVID-19. On voit donc la lumière au bout du tunnel, mais il va falloir des mois pour vacciner une majorité de Québécois. On est dans le dernier sprint. On ne lâche pas. »

François Legault, premier ministre du Québec

« On doit faire cet effort supplémentaire afin de protéger nos personnes les plus vulnérables et d'aider le personnel du réseau de la santé et des services sociaux, qui est très sollicité en ce moment. Nous observons une hausse constante des hospitalisations et nous voulons à tout prix éviter que le réseau déborde au retour des Fêtes. La vaccination vient de s'amorcer, c'est une excellente nouvelle, mais notre lutte contre le virus n'est pas encore terminée. »

Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux

Lien connexe :

Pour en savoir davantage sur la COVID-19 et les mesures en place : [Québec.ca/coronavirus](https://www.quebec.ca/coronavirus) (<https://c212.net/c/link/?t=0&l=fr&o=3014502-1&h=1014947128&u=https%3A%2F%2Fwww.quebec.ca%2Fsante%2Fproblemes-de-sante%2Fa-z%2Fcoronavirus-2019%2F&a=Qu%C3%A9bec.ca%2Fcoronavirus>).

Consultez le contenu original :

<http://www.newswire.ca/fr/releases/archive/December2020/15/c3278.html> 
(<http://www.newswire.ca/fr/releases/archive/December2020/15/c3278.html>)

En savoir plus

À propos de l'organisation

Cabinet du ministre de la Santé et des Services sociaux

Abonnements

[S'abonner au fil de presse !\[\]\(21199eb166cc97331a0c54c649195dcc_img.jpg\)](https://qgov.newswire.ca/qmail/) (https://qgov.newswire.ca/qmail/)

[Flux RSS !\[\]\(2bdfe261b986065ee0ac76460d6528c9_img.jpg\)](https://www.quebec.ca/fil-de-presse.rss) (https://www.quebec.ca/fil-de-presse.rss)

Dernière mise à jour : 9 mars 2021

Québec 

© Gouvernement du Québec, 2022